

Décision portant nomination du jury pour le concours interne de recrutement d'Adjoint technique principal de 2ème classe, branche d'activité professionnelle A (« Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement » ADT), emploi-type : Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, session 2023, Académie de LA REUNION.

Le Président de l'Université de La Réunion,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours externe et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours.

DÉCIDE :

Article 1 : Sont nommés membres du jury pour le concours interne de recrutement d'Adjoint technique principal de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle A (Science du vivant, de la terre et de l'environnement) Emploi type : Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, au titre de l'année 2023, Académie de LA REUNION :

- Madame DUCRET Patricia, PRCE HC BIAD/AG, Présidente, Université de la Réunion.
- Monsieur CHANE TO Yoann, Ingénieur d'études de classe normale, Vice-Président, Université de la Réunion.
- Madame LIMBADA Hasfah, Technicienne classe exceptionnelle, Experte, Université de la Réunion de la Réunion.
- Madame LEFEVRE Adeline, Enseignante agrégée, Membre, Académie de la Réunion .
- Monsieur CLAIRE Christopher, Professeur certifié en technologie, Membre, Académie de la Réunion.
- Madame CHAMBON-MONDON Sylvie, Agent comptable, Suppléante, Académie de la Réunion.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Saint Denis, le 05/06/2023

Le président de l'université de La Réunion

Pr Frédéric MIRANVILLE

